



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Conseil des droits de l'homme
Cinquantième session
13 juin-8 juillet 2022
Point 2 de l'ordre du jour
**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Conseil économique et social
Commission de la condition de la femme
Soixante-sixième session
14-25 mars 2022
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*
**Suite donnée à la quatrième Conférence
mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième
session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle » : prise en compte
des questions de genre, situations et questions
intéressant les programmes**

Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Note du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution [50/166](#) de l'Assemblée générale.

* [E/CN.6/2022/1](#).



I. Introduction

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est un dispositif mondial et multilatéral de subventions qui appuie les efforts déployés pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Créé en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, il est administré par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour le compte du système des Nations Unies. Le Fonds d'affectation spéciale recueille et distribue des fonds afin d'appuyer des programmes pluriannuels visant à combattre, prévenir et, à terme, éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles. Il bénéficie d'un solide appui institutionnel d'ONU-Femmes et de ses bureaux régionaux, multipays et de pays et œuvre en étroite collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies par l'intermédiaire de son Comité consultatif des programmes¹.

2. La vision à long terme du Fonds d'affectation spéciale est d'instaurer un monde où règne la solidarité universelle et où toutes les femmes et les filles vivent à l'abri de toute forme de violence et jouissent de leurs droits fondamentaux et les exercent. Cette vision s'inscrit dans le droit fil du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que des normes convenues et des instruments normatifs aux niveaux mondial, régional et national. Le but du Fonds d'affectation spéciale est de contribuer aux objectifs de développement durable, plus précisément à la cible 5.2, qui est d'éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

3. Le présent rapport, établi pour la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme et la cinquantième session du Conseil des droits de l'homme, rend compte de l'impact et des réalisations du Fonds et de ses organisations bénéficiaires en 2021.

4. Au cours de l'année, le Fonds d'affectation spéciale a administré un portefeuille de 157 projets visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et des filles dans 68 pays et territoires (situés dans cinq régions), le montant total des subventions s'élevant à 74,7 millions de dollars. Les organisations bénéficiaires des subventions étaient principalement des organisations de la société civile, la majorité (59 %) étant des organisations de défense des droits des femmes (voir fig. I)².

5. En décembre 2021, le Fonds d'affectation spéciale était notamment financé par les gouvernements des pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Irlande, Israël, Kazakhstan, Liechtenstein, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse et Trinité-et-Tobago. Des fonds ont également été versés par les comités nationaux pour ONU-Femmes de l'Australie, de l'Autriche, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique,

¹ En 2021, le Comité consultatif pour les programmes se composait notamment, au niveau mondial, des entités suivantes : le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; le Programme des Nations Unies pour le développement ; le Fonds des Nations Unies pour la population ; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; l'Organisation mondiale de la Santé. Des organisations intergouvernementales et d'autres experts au niveau mondial et sur le terrain, notamment des représentants du Centre for Women's Global Leadership, d'Equality Now et du Conseil de recherche médicale de l'Afrique du Sud, ont également pris part à ses travaux.

² Parmi les autres types d'organisations financées, citons : les organisations de défense des droits humains (10 %), les organisations non gouvernementales internationales (10 %), les organisations axées sur le développement (4 %) et les organisations de personnes handicapées (2 %), les autres types d'organisations représentant moins de 1 % des subventions.

de l'Islande, du Japon, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède, par l'Initiative Spotlight (partenariat entre l'Union européenne et les Nations Unies) et par des partenaires tels que Conscious Step, Futures without Violence, la Fondation Mary Kay, Mary Kay Inc., Soko, l'Association ONU-Femmes pour la paix et le Wellspring Philanthropic Fund.

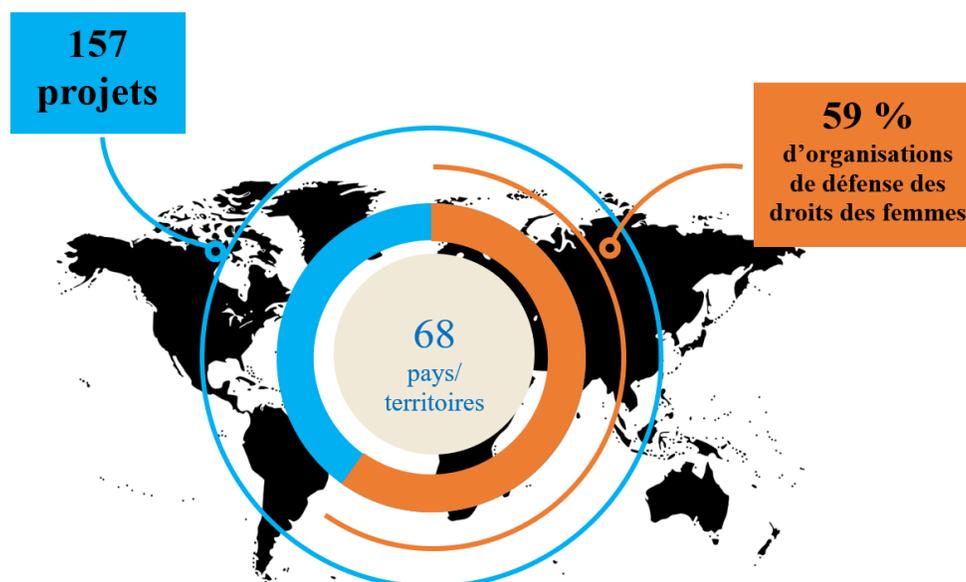
6. L'année 2021 a également marqué le vingt-cinquième anniversaire du Fonds d'affectation spéciale, créé en 1996 en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Au cours de cette période, le Fonds d'affectation spéciale a soutenu un total de 609 projets de grande qualité et parmi les plus prometteurs visant à prévenir, combattre et éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles ; le nombre de projets financés n'a cessé d'augmenter au fil des ans – de 36 en 1997, il était passé à 157 en 2021.

7. Les partenariats du Fonds d'affectation spéciale avec la société civile à travers le monde se sont considérablement développés au fil des ans, passant de 800 000 dollars de subventions gérées en 1997 à un portefeuille de subventions gérées s'élevant à 72 millions de dollars en 2021. Grâce à sa portée considérable, dont témoigne la demande annuelle constante (avec près de 2 000 demandes émanant d'organisations de la société civile), le Fonds est bien placé pour repérer des partenaires locaux et nationaux clés pour le système des Nations Unies et soutenir et valoriser l'expertise et les connaissances fondées sur la pratique afin d'enrichir l'écosystème des moyens d'éliminer les violences faites aux femmes.

8. En tant qu'entité subventionnaire faisant partie du système des Nations Unies et spécialisée dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Fonds d'affectation spéciale est un mécanisme de promotion des partenariats, au sein du système des Nations Unies et au-delà, qui réunit des partenaires de la société civile et des États Membres pour une action collective dans un esprit de renforcement réciproque. L'action du Fonds contribue aux engagements pris dans le cadre de la réforme du système Nations Unies pour le développement concernant l'amélioration de la coordination en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre les objectifs de développement durable.

9. Les résultats obtenus au cours des 25 dernières années, notamment pendant la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) et dans le cadre des interventions face aux catastrophes naturelles et aux turbulences politiques dans le monde entier, montrent clairement que le Fonds d'affectation spéciale demeure très bien placé pour s'adapter et répondre aux besoins des organisations bénéficiaires qui travaillent à prévenir et à éliminer la violence faite aux femmes et aux filles. Le Fonds s'est inspiré de sa riche expérience pour formuler son orientation stratégique pour la période 2021-2025.

Figure I
Portefeuille de subventions du Fonds d'affectation spéciale en 2021



Note : Les frontières et noms indiqués, ainsi que les appellations employées sur la présente carte, n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

II. Le contexte en 2021

10. La violence faite aux femmes et aux filles reste la violation la plus répandue des droits humains ; il s'agit d'une pandémie de longue date, dont les nombreuses formes et manifestations s'intensifient en temps de crise. En effet, les statistiques relatives à la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles publiées en 2020 par l'Organisation mondiale de la Santé, qui reposaient sur des données de 2018 – c'est-à-dire avant la forte hausse de la violence à l'égard des femmes due à l'impact de la pandémie de COVID-19 – ont confirmé qu'une femme sur trois dans le monde avait subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime ou d'une personne autre qu'un partenaire, ce qui indique que les niveaux de violence restent inquiétants et que les avancées en matière de droits des femmes sont fragiles³.

11. Alors que les crises multiples se chevauchent et se multiplient dans le monde, comme l'illustrent clairement les effets de la COVID-19, l'évolution rapide des contextes menace les droits acquis par les femmes et les filles et augmente encore les taux, la gravité et les manifestations de la violence à leur égard. En 2021, la COVID-19 a continué de poser de grands défis pour les femmes et les filles, ainsi que pour les organisations de défense des droits des femmes. Les nouvelles données issues d'une récente évaluation de l'impact de la COVID-19 sur la violence à l'égard des femmes dans plusieurs pays, réalisée par ONU-Femmes à l'aide de méthodologies à distance innovantes, ont confirmé une augmentation de cette violence au Cameroun, au Kenya,

³ Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, *Annual report 2020: We are 25!* (Rapport annuel 2020 : Nous avons 25 ans !). Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20untf/images/2021/annual%20report%202020/un%20trust%20fund%20to%20evaw_annual%20report%202020.pdf?la=en&vs=4731.

en Thaïlande et en Ukraine ; d'autres évaluations sont en cours⁴. En outre, depuis le début de la pandémie de COVID-19, les données publiées par ONU-Femmes ont montré dans quelle mesure la violence faite aux femmes a augmenté ; 45 % des femmes ont déclaré qu'elles ou une femme qu'elles connaissent ont subi une forme de violence à l'égard des femmes, une jeune femme sur deux déclarant avoir été victime de violence⁵. Le contexte mondial, caractérisé par des crises qui se chevauchent, comme les conflits et les crises liées au climat, en plus de la pandémie de COVID-19, continuera d'avoir un impact sur un plus grand nombre de personnes et de toucher les femmes et les filles de manière disproportionnée.

12. L'impact de ces crises sur la violence faite aux femmes est alarmant ; selon des estimations en deçà des probabilités, au moins une femme déplacée ou réfugiée sur cinq a subi des violences sexuelles⁶. En 2021, dans le monde entier, les organisations de la société civile ont continué d'être les premières à intervenir face aux crises et aux poussées correspondantes de violence à l'égard des femmes et des filles. Les leçons tirées de la crise de la COVID-19 montrent la capacité d'adaptation et la résilience de la société civile et des organisations de femmes face à des situations qui évoluent rapidement, fortes de leur capacité à maintenir des services vitaux pour les victimes et à faire en sorte que l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles demeure prioritaire⁷.

13. Comme indiqué plus haut, les crises prolongées qui se chevauchent ont des répercussions négatives sur le droit des femmes et des filles à vivre sans violence. Parmi ces crises, on recense les conséquences à long terme des catastrophes naturelles, et des catastrophes d'origine humaine, telles que les conflits et les guerres. Les organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale ont joué un rôle clé dans le système de préparation et d'intervention tout au long de l'année 2021 et ont su adapter leur action de manière à assurer la sécurité de leur personnel ainsi que celle des victimes de violence. Des défis extrêmes demeurent toutefois, en raison de la nature continue et prolongée des crises. Par exemple, en août 2021, Haïti a été frappé par un tremblement de terre dévastateur, causant des dommages à grande échelle et affectant les activités de l'Initiative pour un développement équitable en Haïti, organisation bénéficiaire du Fonds d'affectation spéciale. Grâce aux adaptations de l'organisation bénéficiaire et à la flexibilité du Fonds d'affectation spéciale, l'organisation a mis en place un fonds d'urgence qui lui a permis de distribuer des colis alimentaires et des trousseaux d'hygiène à 150 femmes handicapées victimes de violence. En Afghanistan, les efforts de l'organisme Women for Afghan Women se heurtent à un sérieux recul des droits précédemment acquis par les femmes.

⁴ ONU-Femmes, « Emerging data on violence against women confirm a shadow pandemic » (Les nouvelles données sur la violence à l'égard des femmes confirment une pandémie parallèle), disponible (en anglais seulement) à cette adresse : <https://data.unwomen.org/features/emerging-data-violence-against-women-confirm-shadow-pandemic>.

⁵ ONU-Femmes, « Measuring the shadow pandemic: violence against women during COVID-19 » (Prendre la mesure de la pandémie parallèle : la violence contre les femmes pendant la COVID-19), disponible (en anglais seulement) sur <https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/Measuring-shadow-pandemic.pdf>.

⁶ Alexander Vu *et al.*, « The prevalence of sexual violence among female refugees in complex humanitarian emergencies: a systematic review and meta-analysis », *PLoS Currents Disasters*, éd. 1, 18 mars 2014, disponible (en anglais) à cette adresse : <http://currents.plos.org/disasters/index.html%3Fp=11337.html>.

⁷ ONU-Femmes, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, « COVID-19 and the impact on civil society organizations: working to end violence against women and girls » (New York, 29 septembre 2020). Disponible (en anglais seulement) à l'adresse suivante : <https://untf.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/09/six-months-of-global-pandemic-covid19-impact-on-violence-against-women-and-frontline-organizations>.

L'organisation a subi l'interruption et l'extrême perturbation de son travail de prévention et de lutte contre la violence faite aux femmes dans les communautés de déplacés internes et de réfugiés. Une représentante de l'organisation a déclaré : « en tant qu'organisation de défense des droits des femmes, tout ce que nous demandons, c'est que les droits fondamentaux auxquels tous les êtres humains ont droit soient accordés aux femmes afghanes ».

14. Le renforcement de la préparation et de la réaction aux crises évolutives et émergentes qui entraînent des changements rapides du contexte restera au cœur de l'action du Fonds d'affectation spéciale et du soutien apporté aux organisations bénéficiaires pour favoriser leur capacité d'adaptation et leur résilience organisationnelle.

III. Plan stratégique pour 2021-2025

15. Le plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale pour la période 2021-2025 fait fond sur les résultats et les enseignements tirés de ses 25 ans d'existence ; sur les réalisations des cinq années de son précédent plan stratégique, qui a pris fin en 2020 ; ainsi que sur l'analyse du contexte actuel et des nouvelles questions, telles qu'elles ont été recensées et validées par les principales parties prenantes, y compris le comité consultatif du programme du Fonds, par le biais d'un processus de consultation. Aligné sur les initiatives interorganisations et les programmes conjoints clés des Nations Unies ainsi que sur l'action d'ONU-Femmes visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, et contribuant directement à ces initiatives, le plan stratégique pour 2021-2025 et les résultats escomptés qui y sont énumérés sont ambitieux et dépendront de l'autorisation institutionnelle et du financement obtenus.

16. Une analyse des résultats du cycle stratégique précédent a révélé que les organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale étaient venues en aide à au moins 54,6 millions de personnes, principalement des femmes et des filles⁸. Parmi les personnes touchées, on compte au moins 1,6 million de femmes et de filles qui ont bénéficié directement de services, d'activités d'autonomisation et de protection contre la violence, dont plus de 150 000 victimes de violence, ainsi que des agents de changement, des porteurs de devoirs, des titulaires de droits, des participants aux projets et des bénéficiaires d'activités de sensibilisation.

17. Parmi les résultats clés et les enseignements tirés du précédent plan stratégique (2015-2020) figurait le besoin urgent de services locaux, ancrés dans les principes féministes et adaptés aux besoins des femmes et des filles subissant des formes d'oppression et de discrimination multiples et croisées⁹. De nombreuses organisations bénéficiaires luttent contre les comportements néfastes, mais une période de trois ans constitue un délai court pour faire évoluer des normes sociales profondément ancrées ; d'où l'importance, pour renforcer les mouvements féministes, de prendre en compte le financement de base et le financement souple, mais aussi le temps qu'exigent les changements.

18. Le travail du Fonds d'affectation spéciale continuera d'être orienté et influencé par les expériences des femmes et les initiatives de la société civile visant à mettre

⁸ Nombre de personnes bénéficiant des projets des organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale, par année : 2016 : 6 279 168 ; 2017 : 6 362 155 ; 2018 : 7 885 356 ; 2019 : 3 010 386 ; 2020 : 31 071 058.

⁹ Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, *Plan stratégique, 2021-2025*, disponible à l'adresse suivante : <https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20unwomens/2021/strategic%20plan%202021/2021strategic%20planfinal%20002compressed.pdf?la=en&vs=1907>.

fin à la violence contre les femmes et les filles, en reconnaissant le pouvoir d'action des victimes et de l'ensemble des femmes, le savoir-faire et les connaissances émanant de la société civile et des organisations de défense des droits des femmes, et l'importance des relations de renforcement réciproque avec les principales parties prenantes. Grâce à un financement souple et à long terme, le Fonds d'affectation spéciale permettra à un plus grand nombre d'organisations de la société civile et de défense des droits des femmes de mettre en œuvre des initiatives axées sur la demande pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, tout en favorisant la pérennité des programmes et la résilience des organisations.

19. En outre, le Fonds encouragera la collaboration et l'inclusion en matière de production, d'échange et de transmission des connaissances et s'efforcera de faire en sorte que les connaissances produites par la société civile et les organisations de défense des droits des femmes ainsi que l'apprentissage fondé sur la pratique visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles aient un impact grandissant sur le système des Nations Unies et les principaux partenaires.

20. Le plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale est aligné sur le plan stratégique 2022-2025 d'ONU-Femmes et vise à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 5. Faisant partie des interventions prévues dans le plan stratégique d'ONU-Femmes, le plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale est un point d'entrée institutionnel pour renforcer les efforts de coordination visant à mettre fin à la violence contre les femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies et avec les partenaires de la société civile, notamment par le biais de la coalition d'action Génération Égalité, qui est destinée à mettre fin à la violence fondée sur le genre.

21. Le Fonds d'affectation spéciale continuera de financer les interventions dans trois domaines de résultats : a) l'amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services multisectoriels essentiels, sûrs et adaptés ; b) l'amélioration de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles grâce à des changements de comportements, de pratiques et d'attitudes ; c) l'efficacité accrue des lois, des politiques, des plans d'action et des dispositifs nationaux d'application du principe de responsabilité ;

22. Au cours de la première année d'exécution du plan stratégique pour 2021-2025, le Fonds d'affectation spéciale a lancé son vingt-cinquième appel à propositions, en mettant l'accent sur la fin de la violence contre les femmes en période de crise. Cet appel, qui privilégie une approche intersectionnelle axée sur la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles marginalisées et accorde une attention particulière à la résilience organisationnelle et à la pérennité des programmes dans des environnements complexes et en évolution rapide, intègre les enseignements tirés de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les organisations de défense des droits des femmes.

IV. Répondre à la violence liée aux crises : tirer des enseignements de la crise de la COVID-19

23. Les organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale ont continué d'adapter leurs activités pour protéger les femmes et les filles victimes de violence, notamment en modifiant l'exécution des projets dans le contexte des défis posés par la COVID-19. Les enseignements tirés et les résultats de l'adaptation montrent à quel point la société civile et les organisations de défense des droits des femmes savent réagir à des contextes qui évoluent rapidement pour demeurer des ressources essentielles pour les femmes et les filles. Les organisations de la société civile et de

défense des droits des femmes ont indiqué qu'il était de plus en plus évident que l'impact de la pandémie devait être considéré comme une crise continue et prolongée, dont de précieux enseignements avaient été tirés¹⁰. Les efforts déployés pour répondre aux défis actuels et futurs s'appuieront sur les adaptations, la résilience organisationnelle et le financement de base et souple qui ont caractérisé les ripostes du Fonds d'affectation spéciale à la COVID-19.

24. Le Fonds d'affectation spéciale a analysé les projets antérieurs afin d'en tirer des enseignements pertinents sur les adaptations apportées aux projets face à une série de crises. Certaines observations et tendances générales ont été dégagées des crises naturelles et humaines précédentes et ont pu être appliquées dans la riposte à la COVID-19. Par exemple, il a fréquemment été constaté que les crises entraînaient une augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles, souvent liée à la fermeture de services (les écoles, par exemple) ; il en résultait un risque accru de violence sexuelle et d'autres formes de violence à l'égard des femmes et des filles, telles que les mariages précoces ou forcés. D'autres conséquences des crises, telles que la détresse économique, les déplacements de populations et la dislocation sociale, avaient aussi une incidence sur la prévalence de la violence faite aux femmes et aux filles.

25. Pour les organisations de la société civile, les crises sont fréquemment synonymes d'une demande accrue de leurs services et d'une plus grande difficulté à atteindre les femmes, souvent parce qu'il a fallu réaffecter des ressources pour faire face à la crise. L'exécution des projets peut également être retardée, et les organisations peuvent perdre l'accès aux locaux où elles mènent leurs activités et peuvent avoir à faire face à un impact négatif sur la sécurité de leur personnel et à l'affaiblissement des capacités institutionnelles des partenaires d'exécution locaux.

26. Les organisations de la société civile ont adapté leurs opérations de manière à fournir une aide et un soutien immédiats aux femmes et aux filles, ce qui a souvent constitué un point d'entrée pour assurer la sécurité des femmes. Les enseignements tirés de la riposte immédiate à la COVID-19 – par exemple la mise à disposition de téléphones portables, la facilitation de l'accès à Internet et à des ordinateurs portables, la révision des plans de travail et la réalisation d'évaluations rapides – ont tous contribué à un corpus d'expériences crucial, qui a servi de référence au travail du Fonds en 2021 et continuera de constituer une source d'inspiration. En effet, l'analyse réalisée a produit en temps opportun des informations pertinentes pour le système des Nations Unies et a fait office de système d'alerte précoce de l'augmentation de la violence.

27. Les organisations bénéficiaires des Fonds d'affectation spéciale ont continué de réorienter leurs efforts pour combler les lacunes concernant le manque de soutien structurel et sociétal pérenne pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, les lacunes à cet égard ayant été exacerbées par la réaffectation des services et des moyens à la lutte contre la COVID-19.

28. Les organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale ont continué de s'adapter à l'évolution rapide de leur contexte, notamment en exploitant des technologies innovantes pour atteindre les femmes et les filles. Elles ont cependant continué de signaler que les femmes subissaient l'impact économique à long terme de la crise et que la violence à leur égard augmentait, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre qui accompagnait les mesures de confinement destinées à endiguer

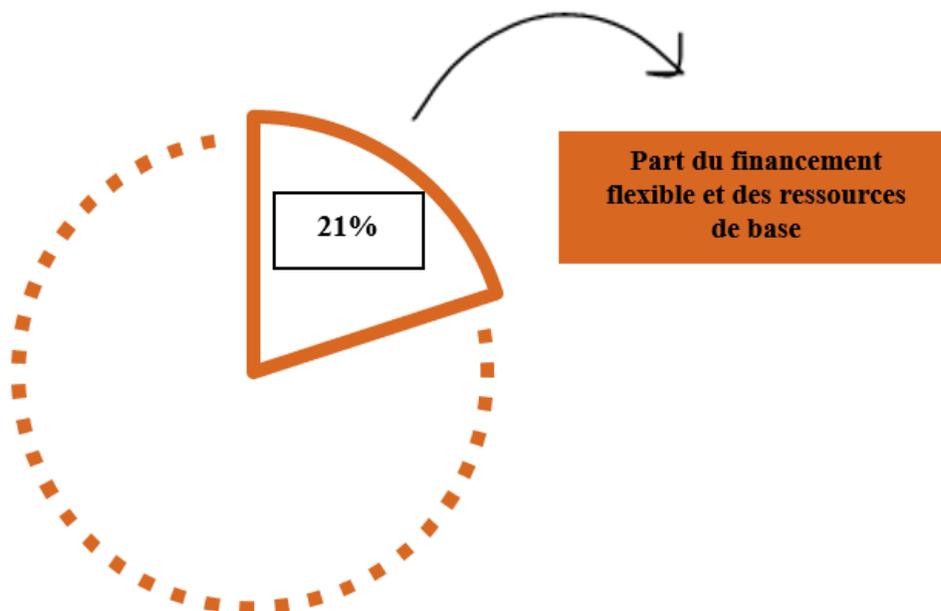
¹⁰ Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, « COVID-19 and the impact on civil society organizations: working to end violence against women and girls » (La COVID-19 et l'impact sur les organisations de la société civile : œuvrer pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles).

l'épidémie. Par exemple, l'Institute for Young Women's Development au Zimbabwe, financé dans le cadre de l'Initiative Spotlight, a indiqué que, bien qu'il ait continué, avec son partenaire d'exécution JASS (Just Associates Southern Africa), à effectuer des travaux physiques et virtuels malgré les mesures de confinement, l'effet direct de la pandémie menaçait de créer une surcharge pour son personnel. Dans le cadre de sa stratégie d'atténuation des risques, l'organisation bénéficiaire a examiné les protocoles relatifs à la COVID-19 et a affiné ses plans de continuité institutionnelle. Elle s'est en outre efforcée de combler le fossé numérique en fournissant des téléphones intelligents aux animateurs communautaires; un programme de vaccination, qui a pris de l'ampleur au début du deuxième trimestre de l'année, a également orienté ses protocoles relatifs à la COVID.

29. Ces enseignements sont pris en compte dans la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds pour la période 2021-2025. Ainsi, dans son appel à propositions, lancé en novembre 2021, le Fonds d'affectation spéciale a créé des postes budgétaires pour le fonds de réserve et les ressources de base représentant jusqu'à 21 % pour les petites organisations afin de garantir la résilience organisationnelle des organisations de la société civile et de défense des droits des femmes et de leur permettre de s'adapter avec agilité à des contextes qui évoluent rapidement (voir fig. II). Ce montant comprend des fonds pour le fonctionnement général et d'autres coûts directs, ainsi qu'un financement de base supplémentaire de 7 % pour les petites organisations qui demandent des subventions modestes. En outre, le Fonds d'affectation spéciale redéfinira et augmentera le poste budgétaire consacré aux soins personnels et collectifs pour le porter à 5 000 dollars afin d'aider les organisations bénéficiaires à s'occuper de la santé et du bien-être physique et mental de leur personnel.

30. En dépit des circonstances très difficiles, les organisations bénéficiaires ont obtenu des résultats considérables en cours d'année, en concevant dans certains cas des méthodes innovantes permettant de fonctionner dans un contexte en évolution. Les adaptations et les interventions des organisations bénéficiaires ont été très variées, en fonction des circonstances et des besoins locaux. Néanmoins, un certain nombre de thèmes ont émergé, notamment l'importance des ressources de base et d'un financement souple. C'est leur compréhension de l'importance d'une intervention souple et rapide, reposant sur des relations de confiance, qui a permis aux organisations essentielles de la société civile, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, de survivre et de s'adapter face à la COVID-19. Les adaptations apportées aux modalités de financement dans le cadre de l'Initiative Spotlight en réponse à la pandémie ont témoigné avec éloquence de l'importance de la souplesse.

Figure II
Postes budgétaires consacrés au financement flexible et aux ressources de base pour les petites organisations



V. L'Initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies

31. En partenariat avec l'Initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'ONU, la mise en œuvre en Afrique subsaharienne et en Amérique latine des projets du Fonds d'affectation spéciale financés dans le cadre de l'Initiative s'est poursuivie, l'accent étant mis sur le renforcement et le soutien apportés aux groupes de défense des droits des femmes et aux organisations autonomes de la société civile (résultat 6 de la « théorie du changement » de l'Initiative Spotlight). Ce partenariat mondial pluriannuel entre l'Union européenne et l'ONU visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles d'ici 2030 a financé des projets menés dans des pays uniques ou dans plusieurs pays à la fois parmi 15 pays d'Afrique subsaharienne – Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Eswatini, Ghana, Libéria, Madagascar, Malawi, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Tchad, Zambie et Zimbabwe – et 5 pays d'Amérique latine – Argentine, El Salvador, Guatemala, Honduras et Mexique. Il a permis de financer un total initial de 35 projets en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, qui ont tous dépassé le stade de mi-parcours de la mise en œuvre.

32. Le Fonds d'affectation spéciale a également soutenu 20 organisations bénéficiaires supplémentaires en Afrique subsaharienne grâce à des fonds fournis par l'Initiative Spotlight en vue de faire progresser le renforcement institutionnel pour la réponse aux crises et de maintenir ou d'adapter les interventions existantes pour mettre fin à la violence faite aux femmes, l'accent étant mis sur les femmes et les filles les plus à risque et marginalisées. Les organisations bénéficiaires utilisent ces fonds pour continuer de s'adapter à la crise en cours, en innovant si nécessaire et en jouant souvent un rôle vital en intervenant en première ligne. En Somalie, une organisation bénéficiaire (l'International Solidarity Foundation) a réagi à l'augmentation du nombre de mutilations génitales féminines et de mariages d'enfants

constatée suite à la fermeture des écoles en intervenant auprès des communautés rurales tout en maintenant la distance sociale, en louant un véhicule équipé de haut-parleurs pour diffuser ses messages.

33. Les organisations bénéficiaires de subventions continuent de faire face à des défis spécifiques au contexte de la pandémie actuelle de COVID-19. De la manière dont les organisations bénéficiaires se sont adaptées à la pandémie sur les plans organisationnel et programmatique, on peut dégager des indicateurs importants pour le travail futur visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles en cas de crises simultanées. Par exemple, les organisations bénéficiaires ont indiqué que l'injection de ressources pour la riposte à la COVID-19 a permis de renforcer leur réponse à la crise ; les organisations bénéficiaires ont pu fournir aux détenteurs de droits de la nourriture, des fournitures d'hygiène et d'autres colis d'urgence, tout en affectant aussi des fonds à leur résilience organisationnelle en facilitant des modalités de travail à distance.

34. Au Zimbabwe, le projet « Speak it Loud » (À voix haute), mis en œuvre par l'organisation non gouvernementale internationale Voluntary Service Overseas pour amplifier la voix des mouvements de femmes afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes, a fait des progrès considérables en veillant à ce que les organisations de la société civile disposent de la capacité institutionnelle nécessaire pour faciliter les initiatives de mobilisation des ressources. Le projet a apporté un soutien à 15 organisations de la société civile de manière à garantir que leurs programmes reflètent et intègrent les éléments clés de la responsabilité sociale, tels que les droits, l'espace, la parole et le pouvoir, en mettant l'accent sur la nécessité d'adopter une approche de la programmation qui soit fondée sur les droits. Le projet a également continué de répondre aux défis particuliers posés par la COVID-19 en fournissant des colis alimentaires à 900 femmes et filles victimes de violences sexuelles ou fondées sur le genre, handicapées ou vivant avec le VIH/sida. La situation est pire pour les femmes et les filles handicapées qui ne peuvent pas accéder aux systèmes de protection sociale et sont davantage exposées à la violence. Les colis alimentaires ont permis de réduire les mécanismes d'adaptation négatifs et ont mis en évidence la nécessité de donner aux femmes et aux filles des moyens de subsistance durables.

35. En 2021, Ethiopiaid, en collaboration avec son partenaire basé en Éthiopie, l'Association for Women's Sanctuary and Development, une organisation dirigée par des femmes, a fourni un refuge et des services de soutien professionnel personnalisés à 182 victimes de violence. Toutes les victimes ont fait état d'un bien-être accru dès leur entrée dans le refuge, et 150 résidentes du refuge ont pu se réintégrer dans la communauté. Une activité de renforcement des capacités à mettre fin à la violence fondée sur le genre a été organisée pour 242 professionnels du domaine de l'éducation, qui ont déclaré se sentir désormais en mesure de signaler les cas présumés de violence à l'égard des femmes et des filles. En outre, 57 affaires pénales ont été suivies, dont 5 ont abouti à des peines de prison pour les auteurs ; 42 ont donné lieu à des procès, qui sont en cours. En réponse à la pandémie de COVID-19, le projet a fourni de la nourriture et des équipements de protection individuelle à 30 ménages à faible revenu dirigés par des femmes dans la communauté et à 35 anciennes résidentes de refuges qui étaient confrontées à d'importants problèmes financiers. En tout, 60 membres du personnel de l'Association for Women's Sanctuary and Development ont pu poursuivre leur travail en toute sécurité, malgré la COVID-19, renforçant ainsi leur résilience organisationnelle et la pérennité de leur riposte à la pandémie tout en maintenant le soutien apporté aux victimes de la violence contre les femmes et les filles et la communication avec elles.

36. Dans l'ensemble, les organisations bénéficiaires de subventions continuent de faire état d'une forte augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Des taux croissants de violence domestique continuent d'être signalés dans le contexte des confinements, tandis que les fermetures d'écoles ont entraîné une augmentation des taux de mutilations génitales féminines, de grossesses chez les adolescentes et de mariages d'enfants. Les femmes et les filles faisant partie de groupes marginalisés continuent d'être particulièrement touchées. Par exemple, une organisation bénéficiaire au Zimbabwe (Family AIDS Caring Trust) a signalé que le confinement avait gravement exacerbé la vulnérabilité à la violence des travailleurs et travailleuses du sexe qui s'identifient comme tels ; ces personnes doivent en effet travailler dans des lieux privés depuis que les bars et les pubs où elles travaillaient sont fermés.

37. Les organisations bénéficiaires se sont également adaptées face à des crises simultanées, notamment les catastrophes naturelles. Par exemple, les participantes à des projets dans plusieurs communautés du Honduras ont été directement touchées par la série d'ouragans qui ont provoqué des inondations et des glissements de terrain dans toute l'Amérique centrale. En conséquence, les organisations bénéficiaires ont dû réaffecter les fonds du projet vers la réponse à cette crise, en fournissant une aide d'urgence sous forme de colis alimentaires et de trousseaux d'hygiène.

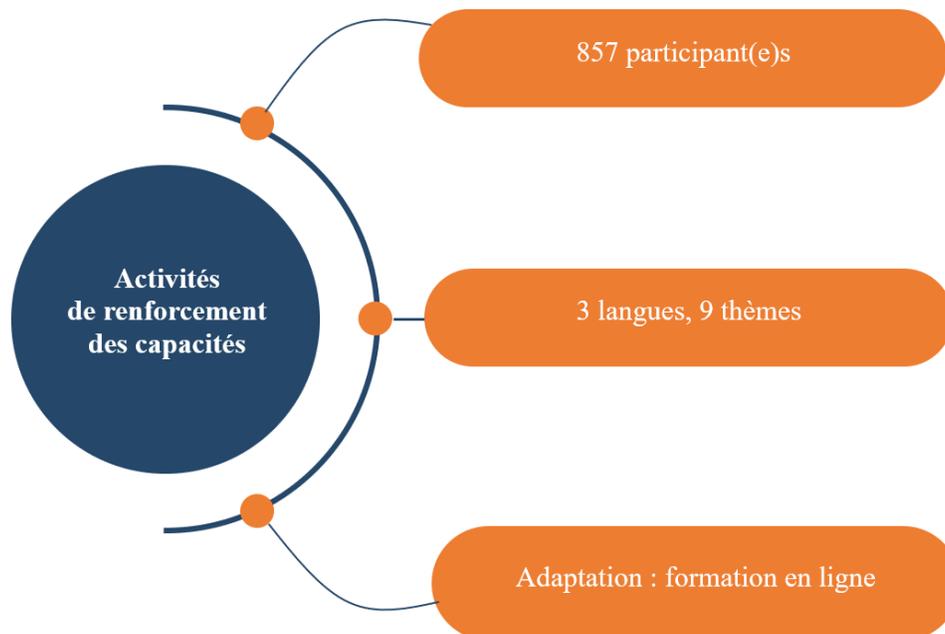
38. Les organisations bénéficiaires ont continué de s'adapter pour maintenir l'avancement des projets dans des contextes opérationnels très imprévisibles. La plupart des organisations bénéficiaires ont demandé – certaines à plusieurs reprises – à modifier leurs projets en réponse à la pandémie. Au Cameroun, l'Association for the Protection and Education of the Child a fait appel à cinq organisations et associations locales de défense des droits des femmes pour mener une campagne de sensibilisation à la violence contre les femmes et les filles dans le contexte de la COVID-19. L'achat de tablettes et d'un groupe électrogène a amélioré la capacité du projet à assurer la diffusion continue des informations et des messages clés. Cinq partenariats ont été formés avec des ministères et des organisations de défense des droits des femmes afin d'améliorer la réponse à l'intersection entre la COVID-19 et la violence faite aux femmes et aux filles. Au total, 50 intervenants de première ligne, y compris des agents de santé, ont été formés au soutien psychosocial, ce qui contribuera à améliorer le soutien qu'ils apportent aux communautés touchées par les restrictions de circulation.

VI. Réalisations

39. En 2021, au moment où les organisations bénéficiaires composaient avec la crise à long terme de la COVID-19, plusieurs d'entre elles étaient également confrontées à des crises multiples, ce qui a aggravé l'impact sur la violence envers les femmes et sur les efforts d'intervention. Afin de s'assurer que les organisations soient en mesure de maintenir leur rôle vital de premiers intervenants, le Fonds d'affectation spéciale a investi dans le renforcement de la résilience organisationnelle, une pierre angulaire de son plan stratégique pour 2021-2025.

40. Grâce à ses activités de développement des capacités, qui ont touché 857 participant(e)s par le biais de neuf webinaires thématiques en trois langues, les organisations bénéficiaires ont reçu une formation couvrant des sujets tels que la collecte de données, le suivi, l'éthique, la sécurité et la communication d'informations ; l'exploitation et l'assimilation des informations seront évaluées au début de 2022 (voir fig. III). En outre, le Fonds d'affectation spéciale a dispensé des cours d'apprentissage en ligne sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la sensibilisation à la fraude et la gestion de projets. Le taux de participation à la formation a été de 48 % supérieur à ce qu'exigeait le Fonds : en effet, 95 % des organisations bénéficiaires de subventions en 2021 y ont participé.

Figure III
Webinaires de renforcement des capacités en 2021



41. Le plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale pour 2021-2025 donne la priorité aux projets visant à atteindre les femmes et les filles les plus marginalisées ainsi que celles qui subissent des formes de discrimination croisées, tout en privilégiant une approche intersectionnelle et le principe consistant à ne laisser personne de côté. Dans le cadre de l'exécution du plan stratégique, le Fonds d'affectation spéciale donnera aux organisations représentant les groupes les plus marginalisés les moyens de jouer un rôle central dans la mise en œuvre d'initiatives centrées sur les victimes et axées sur la demande. Si les crises qui ont marqué l'année ont eu une incidence sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles dans un large éventail de contextes, certains groupes ont été touchés de manière disproportionnée ; cette situation fait ressortir une fois de plus le rôle essentiel joué par les services locaux qui s'inspirent de principes féministes pour répondre aux besoins des femmes et des filles particulièrement vulnérables. Les organisations bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale ont pris des mesures importantes pour s'assurer que leurs efforts atteignent les femmes et les filles les plus à risque. Au Zimbabwe, par exemple, l'Institute for Young Women's Development a facilité la création d'un partenariat avec Deaf Women Included pour créer un abri sécurisé pour les femmes handicapées. Toujours au Zimbabwe, Voluntary Service Overseas a fourni des colis alimentaires à 900 femmes et jeunes filles, en ciblant plus particulièrement les femmes et les filles victimes de violences, vivant avec le VIH/sida ou atteintes d'un handicap. Dans l'État de Palestine, le Comité technique des affaires féminines a formé 100 agents de la police communautaire à la sécurité locale et à la sensibilisation communautaire, en se concentrant spécifiquement sur les femmes et les filles réfugiées et déplacées à l'intérieur du pays.

42. En outre, en 2021, dans le cadre de sa série sur la prévention intitulée « Learning from Practice » (Apprendre par la pratique) (voir section VIII ci-dessous), le Fonds d'affectation spéciale a publié un mémoire explorant les approches intersectionnelles de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. Dans ce mémoire, les auteurs analysent les moyens par lesquels les organisations bénéficiaires du Fonds

ont repéré de multiples groupes de femmes qui sont exposées à la violence du fait de l'intersection de facteurs identitaires et ont cherché à résoudre ce problème en concevant des projets basés sur le partenariat et visant à prévenir la violence à l'égard des femmes.

A. Prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles

43. La prévention demeure un aspect important du travail des organisations bénéficiaires, souvent en combinaison avec l'amélioration de la prestation de services ou de l'application de politiques. En effet, environ 66 % des projets financés comportent une composante de prévention.

44. Une méta-analyse commandée par le Fonds d'affectation spéciale en 2020 a révélé que les projets de prévention, indépendamment de la forme de violence à laquelle ils s'attaquent ou de leur cadre, sont efficaces pour ce qui est de favoriser les attitudes et les croyances positives et de sensibiliser le public à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, ce qui permet de tirer des enseignements importants sur la manière de passer de la sensibilisation à l'action¹¹. Les facteurs qui déterminent la réussite des projets de prévention sont les suivants : l'investissement dans les compétences des animateurs(trices) et des membres de la collectivité ; la mobilisation des hommes et des garçons ; l'adaptation des interventions au contexte ; la conception de projets axés sur les victimes ; l'adaptation des projets à mi-parcours pour éliminer les obstacles à l'action ; et une approche transformatrice du point de vue du genre, conçue à partir de la base et prévoyant des objectifs clairs pour le changement de comportement.

45. Afin de mettre de l'avant le rôle unique que les organisations de la société civile, en particulier les organisations de défense des droits des femmes, jouent dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, le Fonds d'affectation spéciale a créé, en collaboration avec 70 organisations bénéficiaires et chercheurs, une série de mémoires, intitulée « Learning from Practice » (Apprendre par la pratique). Les connaissances pratiques des participants ont livré des indications essentielles sur une série de thèmes – tels que la mobilisation communautaire, l'implication des acteurs religieux et traditionnels, l'exploration des approches intersectionnelles, la formation au changement de comportement, la gestion de la résistance et du retour de bâton et les moyens d'adapter la programmation – qui avaient jusqu'alors été relativement peu explorés dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Collectivement, ces connaissances fondées sur la pratique mettent en valeur les idées et le savoir-faire des organisations de défense des droits des femmes en tant que ressource et les possibilités qu'elles offrent d'orienter et d'améliorer la programmation, le financement et les décisions politiques visant à mettre fin à la violence contre les femmes. Chaque mémoire contient également des recommandations clés pour les praticiens, les donateurs et les chercheurs, ainsi qu'un aperçu des défis et des adaptations spécifiques nécessaires au titre de chaque thème pendant la pandémie de COVID-19.

¹¹ Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, *What Can We Learn from Evaluations of Projects Funded by the UN Trust Fund to End Violence against Women?* (Que pouvons-nous apprendre des évaluations des projets financés par le fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ?) disponible à l'adresse suivante : <https://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20united/publications/2020/meta-analysis/frmtaanalyse%202020%20une%20mtaanalyse%20des%20valuations%20gres%20par%20les%20bnficiaires%20du%20fonds%20daffectation%20spcial.pdf?la=en&vs=40>.

46. Malgré les défis continus créés par la COVID-19 ainsi que d'autres changements contextuels subis par les organisations bénéficiaires, les organisations ont obtenu des résultats considérables dans le domaine de la prévention en 2021.

47. Un projet visant à développer la capacité des femmes handicapées à devenir des leaders dans leurs communautés et à militer pour la modification des politiques, mis en œuvre par l'Initiative pour un développement équitable en Haïti, a su s'adapter avec dynamisme pour répondre aux besoins immédiats des femmes et des filles handicapées suite au tremblement de terre qui a frappé Haïti en 2021. Le projet a permis d'intervenir, avec l'aide du Fonds d'affectation spéciale, en fournissant un soutien médical et psychologique individuel et collectif à 90 femmes et en mettant en place une clinique mobile afin d'atteindre celles qui risquent le plus d'être laissées pour compte. Au total, 119 femmes handicapées ont bénéficié des activités du projet et ont reçu une formation sur la compréhension des liens entre la violence fondée sur le genre et le handicap. Les participantes ont déclaré qu'elles étaient mieux à même de reconnaître la discrimination et la violence fondée sur le genre ; qu'elles avaient acquis une bonne connaissance des différentes institutions chargées de les protéger ; qu'elles étaient en mesure de reconnaître les pratiques néfastes concernant le genre et le handicap ; et qu'elles étaient plus susceptibles de demander de l'aide et de signaler les cas de violence fondée sur le genre. L'organisation bénéficiaire a ainsi atteint plus de 5 000 personnes grâce à des séminaires de sensibilisation organisés par son partenaire, l'Association pour la promotion de la famille haïtienne, à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

48. En Serbie, l'association Fenomena, qui est dirigée par des femmes, utilise des méthodes d'éducation et de communication éprouvées et innovantes pour sensibiliser les femmes, les jeunes, les journalistes, les établissements d'enseignement et le grand public à la violence fondée sur le genre, afin de transformer les attitudes néfastes, y compris la culpabilisation des victimes, et de changer les comportements. Elle encourage également les victimes de violence à s'adresser aux services d'assistance et à se prévaloir des services dont elles ont besoin. Malgré l'impact important de la pandémie de COVID-19, le projet a progressé au cours de l'année. Par exemple, la pandémie a entraîné une augmentation de 25 % des appels reçus par les lignes d'assistance spécialisées gérées par le Women Against Violence Network. L'organisation bénéficiaire a également organisé avec quatre partenaires huit ateliers, auxquels ont participé 73 filles au total, dont un certain nombre de filles roms, et à l'issue desquels les participantes ont fait état d'une augmentation de leur confiance en elles et de leur sentiment de sécurité.

49. Soutenue par une petite subvention du Fonds d'affectation spéciale, une organisation dirigée par des femmes, Organisasi Harapan Nusantara (OHANA), en Indonésie, met en œuvre un projet visant à prévenir la violence contre les femmes et les filles handicapées dans cinq districts de la ville de Yogyakarta. Au cours de la période couverte par le rapport, l'organisation bénéficiaire de la subvention a dispensé à 31 femmes handicapées (dont une migrante) une formation communautaire sur la lutte contre la violence fondée sur le genre et sur la manière de signaler les atteintes et les violences. À la fin de la formation, 25 participantes ont fait état d'un sentiment d'autonomie et d'une meilleure compréhension de leurs droits, de la violence fondée sur le genre et du relèvement après un traumatisme. Le projet a également permis de former au travail avec les femmes et les filles handicapées 5 prestataires de services et des membres du personnel de soutien : 5 juristes, 20 travailleurs sociaux et/ou d'aide sociale et 33 professionnels de la santé ont ainsi acquis une meilleure connaissance des règles de base en matière d'intervention auprès des femmes handicapées ayant subi des violences. L'avènement de la COVID-19 a exigé un certain nombre d'adaptations, notamment la conception, à l'intention des communautés, de modules d'ateliers en ligne sur la prévention et l'élimination de la

violence à l'égard des femmes et des filles, et des réunions hybrides pour la coordination des projets.

B. Améliorer l'accès aux services multisectoriels

50. Au titre de ce pilier de son action, le Fonds d'affectation spéciale soutient des projets visant à élargir l'accès aux services de soutien spécialisés et à améliorer la prestation de services pour les femmes et les filles qui ont subi des violences ainsi que celles qui sont à risque. Les organisations de défense des droits des femmes ont joué un rôle essentiel dans la coordination multisectorielle, les organisations bénéficiaires ayant apporté un soutien à 158 736 femmes et filles par le biais de ces services spécialisés au cours de la période du plan stratégique précédent. Ces services comprenaient une aide psychologique à long terme, des soins médicaux, des abris, des lignes d'assistance téléphonique et l'aide judiciaire. Le besoin urgent de services locaux ancrés dans les principes féministes est particulièrement évident en ce qui concerne les groupes de femmes et de filles qui subissent des formes multiples et croisées d'oppression et de discrimination, notamment les femmes et les filles handicapées, celles qui vivent dans la pauvreté (dans les zones urbaines et rurales), les femmes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiées, les femmes autochtones et les membres de minorités religieuses ou ethniques.

51. Garantir l'accès des femmes à des services essentiels et adéquats, un rôle joué par les organisations de défense des droits des femmes en tant qu'intervenantes de première ligne, s'est avéré plus important que jamais pendant la pandémie de COVID-19, car les organisations ont dû intervenir pour combler les lacunes laissées par la réaffectation des services. La flexibilité dans la mise en œuvre des projets a permis aux organisations bénéficiaires de rejoindre un plus grand nombre de femmes et de filles victimes de violence ainsi que de personnes à risque.

52. Au Viet Nam, Hagar International met en œuvre un projet axé sur les femmes et les filles victimes de la traite des personnes, les populations autochtones, les minorités ethniques et les femmes et les filles handicapées. Au cours de la période considérée, les victimes de 70 cas de violence fondée sur le genre, dont 69 cas de violence domestique, ont bénéficié d'un soutien. Toutes ont été protégées en toute sécurité par les autorités, en particulier la police et les dirigeants locaux, et ont reçu de Hagar des services juridiques, sanitaires et psychologiques ou une aide à leurs moyens de subsistance. Les équipes d'intervention d'urgence ont effectué 360 visites pour soutenir les victimes des 70 cas de violence, qui ont pu, grâce au projet, bénéficier de services multisectoriels. En outre, 1 400 personnes ont participé directement à des campagnes de communication sur la prévention de la violence contre les femmes et les filles. Au total, 60 chefs de village et l'Union des femmes de quatre communes ont été formés aux premiers secours psychologiques, à l'aide initiale aux survivants, à l'égalité femmes-hommes et à une meilleure connaissance de soi. Grâce à la création de groupes de pairs, 32 femmes victimes de violence qui ont fait partie de ces groupes ont reçu des conseils et ont été formées dans des domaines tels que la législation nationale, l'égalité femmes-hommes, les droits de la personne, l'effet des traumatismes sur les survivant(e)s et les enfants, et la planification des activités professionnelles ou commerciales. En ce qui concerne le renforcement de l'engagement des autorités à mettre fin à la violence contre les femmes et à améliorer la qualité des interventions visant à soutenir les personnes victimes de violence fondée sur le genre, 160 membres du personnel (112 femmes et 48 hommes) aux niveaux de la province, du district, de la commune et du village ont reçu des éléments de formation à la gestion et à la supervision de projets, à la prise en charge, aux soins tenant compte des traumatismes subis et aux compétences en matière de gestion des groupes.

53. Un projet mis en œuvre par le Club Eney en Ukraine adapte et met en œuvre une intervention fondée sur des données factuelles, intitulée « Women Initiating New Goals of Safety » (Des femmes adoptent de nouveaux objectifs en matière de sûreté). Ce projet a également pour buts d'améliorer l'accès des femmes à risque aux services essentiels, sûrs et adéquats et de sensibiliser les communautés à la violence fondée sur le genre. Au cours de la période couverte par le rapport, le Club Eney a directement atteint 211 femmes qui étaient consommatrices de drogues, travailleuses du sexe auto-identifiées, atteintes du VIH ou déplacées à l'intérieur du pays. Parmi les personnes atteintes, 68 femmes ont été mises en relation avec des services supplémentaires et 12 femmes ont accédé à un refuge. Lors d'une session de suivi organisée trois mois plus tard, 79 % des participantes ont signalé une diminution des sévices répétés, une meilleure compréhension des différents types d'atteintes et une diminution de leur tolérance à l'égard de la violence subie. Grâce à la mise en réseau et à l'activité de plaidoyer de l'organisation bénéficiaire, il existe désormais à Poltava un refuge local qui accepte les femmes toxicomanes.

54. Un projet mis en œuvre en Argentine par la Fundación para la promoción de la economía social y cooperativa s'efforce de soutenir et d'autonomiser les femmes victimes de violences entre partenaires intimes afin qu'elles puissent accéder à la justice et aux services. Au cours de l'année 2021, l'organisation bénéficiaire a dû procéder à plusieurs adaptations en réponse à la pandémie de COVID-19. Néanmoins, un certain nombre d'objectifs du projet ont été atteints. Les formations de conseillères pour les femmes leaders dans les quartiers ciblés ont commencé : 34 femmes se sont inscrites à une formation pour devenir conseillères en droits des femmes et aider d'autres femmes victimes de violence fondée sur le genre ; 26 ont reçu un certificat de formation. Celles qui ont fait appel aux conseillères se sont dites satisfaites du service reçu. Les femmes qui ont participé au processus de formation ont élaboré des outils et des supports de connaissances sur leurs droits, et les réseaux formés pour apporter un soutien aux conseillères et les accompagner dans ce processus ont par le fait même contribué à accroître leur estime de soi, leur confiance en soi, leur sécurité et leur efficacité. Les conseillères de quartier ont indiqué qu'elles avaient fourni une assistance aux victimes de 253 cas de violence.

C. Favoriser l'application de la loi et des politiques

55. La méta-analyse du Fonds d'affectation spéciale (2020) a révélé que les projets sont plus susceptibles de renforcer les interventions institutionnelles lorsque les stratégies de mobilisation des décideurs politiques sont bien planifiées et ciblées. De nombreuses organisations bénéficiaires ont déclaré avoir rencontré des difficultés pour s'assurer que les organisations de défense des droits des femmes étaient prises en compte dans la planification des réponses aux crises, en particulier dans la riposte à la COVID-19, ainsi que lors des crises concurrentes. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale pour 2021-2025, les organisations bénéficiaires continuent de favoriser la mise en œuvre des normes et règlements internationaux et les activités de plaidoyer en faveur de leur intégration dans les lois et politiques nationales.

56. Dans l'État de Palestine, le Comité technique des questions féminines mène dans six communautés de la zone C de la Cisjordanie un projet axé sur la justice et s'adressant principalement aux femmes et aux filles qui sont déplacées ou qui risquent de l'être. Au cours de l'année 2021, les activités mises en œuvre dans le cadre du projet comprenaient des activités de formation de la police, qui ont eu un impact positif sur les participants et ont augmenté la demande à l'égard de ces formations pour un plus grand nombre de policiers. Les initiatives en faveur de la justice pour les femmes, notamment en termes de médias et de campagnes, ont contribué à accroître

les connaissances des femmes et des filles en matière de violence à leur égard et ont conduit à une augmentation du nombre de jugements favorables dans les affaires en la matière et à une plus grande participation des femmes dans la communauté. L'amélioration de l'intervention du système judiciaire auprès des femmes et des filles victimes de violence a été encouragée, par exemple, par la formation des juges (participation de 10 juges à 10 séances de formation en septembre), des administrateurs judiciaires (participation de 10 administrateurs à 8 séances) et de la police (participation de 100 agent(e)s à des programmes de sécurité communautaire et de sensibilisation, l'accent étant mis sur les femmes et les filles réfugiées et déplacées à l'intérieur du pays).

57. Un projet mis en œuvre par Steward Women, une organisation de défense des droits des femmes, vise à donner des moyens d'action aux femmes victimes de viols et de mariages précoces dans les camps de personnes déplacées de Jondoru et Rubkona-Bentiu, au Soudan du Sud. Au cours de l'année 2021, le projet a permis d'atteindre 1 223 parties prenantes du projet à Jondoru et Rubkona, y compris des membres du gouvernement local, des dirigeants communautaires et des victimes. Le projet a travaillé de concert avec les autorités pour orienter les politiques gouvernementales sur le viol et sur le mariage précoce ou le mariage d'enfants ; plus précisément, dans le cadre de la révision de la section 247 (3) du Code pénal, qui porte sur le viol conjugal, la Commission de réforme législative du Soudan du Sud a demandé à Steward Women de rédiger un document de position sur les raisons pour lesquelles le viol conjugal devrait être considéré comme un crime. L'organisation bénéficiaire a également organisé des dialogues politiques avec les dirigeants communautaires pour leur permettre d'étoffer leurs connaissances et de se sensibiliser au viol et au mariage précoce ou mariage d'enfants ; les dirigeants communautaires ont reconnu que le viol et le mariage précoce sont des problèmes sérieux à Jondoru. Les dialogues politiques ont permis d'atteindre 137 leaders communautaires, qui y ont participé activement. En outre, au cours de l'année 2021, 75 victimes ont reçu des trousseaux d'hygiène féminine d'urgence, 25 ont reçu un soutien médical, 48 ont reçu une formation aux compétences commerciales et 50 survivantes ont bénéficié d'une aide à la subsistance.

58. En Arménie, le Centre de ressources pour les femmes s'efforce de modifier les récits, les attitudes et les comportements discriminatoires des acteurs étatiques et non étatiques en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre dans la capitale, Erevan, et dans trois régions d'Arménie où la violence sexuelle est particulièrement répandue. Le Centre de ressources pour les femmes collabore avec le Ministère du travail et des affaires sociales pour organiser des cours pour l'Institut national du travail social. Un cours sur le travail social tenant compte des questions de genre et sur l'intervention auprès des victimes de violence domestique sera désormais un élément obligatoire du programme d'enseignement. L'organisation bénéficiaire travaille également sur des recommandations pour la révision des dispositions du Code du travail arménien concernant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Malgré les défis liés à la COVID-19, les problèmes de l'après-guerre et l'augmentation du nombre de cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, le Centre de ressources pour les femmes a pu fournir de meilleurs services aux femmes et aux filles victimes de violence. Par exemple, 94 femmes et filles victimes de violence ont bénéficié des espaces sécurisés créés dans le cadre du projet, et 10 victimes ont demandé une aide psychologique à long terme.

VII. Connaissances et formation

59. Dans le plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale pour 2021-202 figure l'engagement d'élever le niveau des connaissances et des données émanant de

praticiens pour contribuer à l'établissement d'un programme mondial visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. Au cours des cinq prochaines années, le Fonds d'affectation spéciale donnera la priorité à l'investissement dans la production de connaissances en collaboration avec la société civile et les organisations de défense des droits des femmes, ainsi qu'avec des chercheurs externes. Le plan privilégie l'échange de connaissances inclusif, facilité par le Fonds d'affectation spéciale, pour faire en sorte que l'écosystème consacré à l'élimination de la violence à l'égard des femmes s'inspire d'un ensemble de connaissances apportées par les intervenants. Le Fonds d'affectation spéciale a également mis au point une plateforme multilingue de collaboration et d'échange de connaissances en ligne, afin de permettre aux donateurs, aux praticiens et aux chercheurs de collaborer plus efficacement à l'objectif commun de mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles. De longue date, les organisations de la société civile ont exprimé le besoin de disposer d'un espace sûr permettant les échanges, la mise en commun de connaissances et l'apprentissage collectif. C'est pourquoi, en collaboration avec l'Initiative Spotlight, le Fonds d'affectation spéciale a conçu cette plateforme, initialement destinée aux organisations bénéficiaires de ses subventions, devant permettre des consultations dans plus de 50 langues sur les mémoires en matière de prévention et rendre plus dynamique l'exploitation des connaissances basées sur la pratique dans cette série. La plateforme va être lancée en 2022 dans le but d'associer, à l'ensemble de l'écosystème sur la fin de la violence à l'égard des femmes, davantage de parties prenantes, telles que les donateurs et les chercheurs.

60. En guise de contribution à ces objectifs, le Fonds d'affectation spéciale a facilité la tenue en 2021 de huit événements virtuels d'échange de connaissances avec au moins 37 organisations bénéficiaires de neuf pays, afin de créer des occasions pour les représentants d'organisations bénéficiaires d'un même pays de mettre en commun leur expérience et leurs connaissances et d'explorer les possibilités de collaboration entre les organisations bénéficiaires et avec les bureaux de pays d'ONU-Femmes.

VIII. Série de mémoires sur la prévention

61. Dans le cadre de son engagement à relever le niveau des connaissances basées sur la pratique, le Fonds d'affectation spéciale a commandé une série de 10 mémoires sur la prévention, sous le thème global « Apprendre par la pratique » (« Learning from Practice »), qu'il est prévu de produire en collaboration avec 70 organisations bénéficiaires et des chercheurs externes. Chaque mémoire de la série s'appuie sur les rapports de suivi et d'évaluation de 10 organisations de la société civile qui réalisent des projets de prévention financés par le Fonds d'affectation spéciale dans différents pays et contextes. Les résultats ont permis de recenser 10 moyens clés de prévenir la violence contre les femmes et les filles. Chaque thème est exploré par le biais d'entretiens avec 10 organisations bénéficiaires, ce qui donne lieu à un mémoire par thème ; ces mémoires sont publiés en continu depuis juillet 2021 et jusqu'en 2022. En décembre 2021, huit mémoires avaient été publiés sur le site Web du Fonds d'affectation spéciale. Les conclusions de certains des mémoires publiés sont présentées ci-dessous.

62. La mobilisation communautaire fait appel à un large éventail d'acteurs et peut réduire la violence au sein de communautés entières, mais son efficacité dépend étroitement de la mise en œuvre et du contexte. Les interventions doivent être appropriées, et adaptées à la culture ainsi qu'aux priorités et aux besoins propres à chaque communauté et communs à plusieurs d'entre elles. L'expérience de Raising Voices, dans son utilisation de la méthodologie « SASA! », est un bon exemple, montrant qu'il importe de traduire les documents dans les langues locales et de les tester auprès des communautés concernées avant de les déployer. En outre, les

interventions doivent refléter le contexte socioéconomique et les incitatifs disponibles. L'initiative MADRE au Nicaragua, par exemple, a pu accroître l'indépendance économique et les capacités de prise de décision des femmes en fournissant des semences aux agricultrices locales, ce qui a accru leur sécurité alimentaire, tandis que le Breakthrough Trust en Inde a pu fournir des références à de jeunes volontaires pour élargir leurs possibilités d'emploi. La mobilisation des groupes communautaires et de leurs membres est essentielle et nécessite l'établissement de relations, ce qui demande du temps ainsi que la confiance et le respect mutuels. Le mémoire contient également des recommandations à l'intention des donateurs (par exemple, offrir des cycles de financement flexibles ou plus longs, ou favoriser une culture de l'apprentissage) ainsi que des chercheurs (par exemple, mener des recherches supplémentaires sur la manière dont la mobilisation communautaire peut favoriser le changement au niveau institutionnel).

63. De plus en plus, les acteurs religieux et traditionnels sont reconnus comme des intervenants essentiels dans la promotion des croyances, des normes et des pratiques qui soutiennent et favorisent la prévention de la violence à l'égard des femmes. Les organisations de la société civile sont particulièrement bien placées pour dialoguer avec ces acteurs et, au fil des ans, elles l'ont fait de diverses manières. Au Libéria, par exemple, l'organisation Episcopal Relief and Development a su mobiliser les hauts responsables religieux en amont, ce qui a encouragé les chefs religieux de la base à participer davantage aux interventions ultérieures et leur a permis de bénéficier d'un soutien institutionnel formel pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. Au Népal, l'organisation Restless Development a entamé un dialogue avec les chefs religieux et les communautés sur les causes profondes d'une pratique menstruelle néfaste (l'exclusion, nommée *chhaupadi*), afin de dissocier cette pratique néfaste du contexte sacré qui l'entoure et favoriser ainsi la prévention de la violence.

64. Les approches intersectionnelles de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles se sont également avérées efficaces et le mémoire souligne la nécessité de recenser les groupes spécifiques de femmes et de filles qui sont confrontés à de multiples formes de discrimination, afin de comprendre comment ces formes se chevauchent de manière dynamique. Ainsi, en Moldavie, l'organisation HelpAge a constaté que la plupart des services de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles n'étaient pas au courant des besoins des femmes âgées et de la violence qu'elles subissaient dans leur foyer et donc qu'ils ne tenaient pas compte de ces femmes. Les organisations de la société civile ont souligné la valeur de la participation des femmes à la prévention, non seulement à l'étape du recensement des groupes spécifiques et de l'élaboration des concepts de projets, mais aussi à celle de leur exécution. Par exemple, la Fundació Sida i Societat, qui travaille avec des travailleuses du sexe s'identifiant comme telles au Guatemala, a appris des femmes elles-mêmes quels étaient leurs besoins et leurs priorités, puis a adapté la conception de son programme en organisant régulièrement des groupes de discussion avec des travailleuses du sexe (s'identifiant comme telles) migrantes. Enfin, les organisations de la société civile ont également insisté sur la nécessité d'approfondir la pratique intersectionnelle en plaçant au centre de la dynamique de changement les expériences des personnes qui subissent, du fait des relations de pouvoir et des systèmes existants, des formes de marginalisation ou de risques qui se chevauchent.

65. La phase de conception des initiatives de prévention de la violence à l'égard des femmes est critique, complexe et doit être participative, et la conception des activités de formation est un élément crucial de la plupart de ces programmes. La formation doit soutenir les parcours d'apprentissage et de « désapprentissage » en veillant à ne pas reproduire la dynamique de pouvoir que les interventions visent à déconstruire. Par exemple, le Breakthrough Trust, en Inde, a formé de jeunes militants et militantes du changement social aux récits vidéo, une stratégie permettant de faire le lien entre

les connaissances théoriques et l'apprentissage contextuel. La formation doit également mettre à contribution, dans le système du projet, un large éventail de parties prenantes.

66. L'autonomisation des femmes et des filles à différents niveaux – politique, économique, social et psychologique – est essentielle. Une stratégie qui est souvent utilisée pour mettre en œuvre l'autonomisation sociale dans les interventions visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles consiste à recruter des facilitateurs communautaires, qui peuvent effectivement avoir un effet sur le pouvoir d'action des femmes au fil du temps. Ainsi, la Free Yezidi Foundation, dans la région du Kurdistan irakien, a adapté son projet au fur et à mesure que le sentiment d'autonomie des facilitatrices et leur appropriation des activités d'intervention se développaient. Au Népal, la Story Kitchen a organisé des ateliers sur le récit, des « espaces courageux », où les animatrices communautaires sont devenues des agents de changement en interviewant d'autres survivantes de la guerre civile du pays, offrant ainsi aux survivantes la possibilité de retrouver leur dignité et de se réapproprier leurs récits.

67. Les interventions axées sur les adolescents montrent qu'il est important de faire appel au sentiment de sécurité des filles pour élaborer des programmes de prévention de la violence. La plupart de ces interventions se déployaient sur deux axes : en créant des espaces sûrs réservés aux filles, d'une part, tout en reconnaissant, d'autre part, que les espaces publics et privés existants pouvaient être dangereux pour les filles et en œuvrant à reconquérir ces espaces. C'est pourquoi les programmes doivent être adaptés aux besoins divers des adolescents par le biais de tactiques telles que la mobilisation des agents du changement sur les questions relatives aux adolescentes. Ainsi, Grassroot Soccer, en Afrique du Sud, a formé des entraîneurs de football des deux sexes pour qu'ils deviennent des animateurs et des mentors en matière de prévention du VIH et de la violence chez les adolescentes.

IX. Orientations futures

68. L'expérience du Fonds d'affectation spéciale et de ses organisations bénéficiaires au cours des 25 dernières années, et surtout au cours de la période couverte par le rapport, montre qu'il importe d'accorder une importance accrue à la résilience, à la flexibilité et au dialogue collaboratif. Cette orientation fournit une assise solide, fondée sur des données, pour les efforts visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles au cours de la période à venir, par la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale pour 2021-2025. Les enseignements tirés de la crise de la COVID-19 font ressortir que les crises qui se chevauchent façonnent le contexte des futures initiatives visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, et que les connaissances pratiques acquises par la société civile et les organisations de femmes sont une ressource inestimable pour relever ces défis. L'échange, la collaboration et le partage d'approches contextuelles sont au cœur du rôle rassembleur propre au Fonds d'affectation spéciale. La prise de conscience mondiale, ces dernières années, de l'ampleur et de l'impact de la violence à l'égard des femmes et des filles est opportune et l'approfondissement des connaissances sur les moyens de la combattre et de l'éliminer est précieux. Il demeure crucial de veiller à ce que les ressources disponibles soient en adéquation avec les besoins, afin que ces vastes connaissances puissent continuer d'opérer de réels changements dans la vie des femmes et des filles ; le Fonds d'affectation spéciale s'attelle avec vigueur à cette tâche.